

Ouverture d'une provision pour la mise en réserve du produit supplémentaire de Versement Transports en vue du financement du TCSP

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Dans le cadre du débat d'Orientations Budgétaires 2006 puis du vote du Budget Primitif 2006, il est proposé d'augmenter le taux de Versement Transports (VT) à 1,30%.

Cette augmentation dès 2006 permettra de constituer une « réserve » afin de faire face à un risque financier lors du lancement effectif du TCSP.

I. – Principes.

Dans le cadre de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable de la M14 applicable au 1^{er} janvier 2006, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut décider, par délibération, la constitution d'une provision dès l'apparition d'un « **risque** » **avéré**.

Les mesures retenues par cette réforme reviennent sur le système de provisionnement mécanique pour lui substituer une démarche responsabilisée de gestion par la collectivité des risques qui la concernent.

La création d'un TCSP et de son exploitation future constituent actuellement un risque financier pour l'activité même de la CAGB et notamment de sa compétence transports.

Ainsi est il proposé de constituer **une provision pour risque** afin de diminuer les risques budgétaires et financiers de cette mise en place d'un TCSP d'ici 2010 : dérive financière du PPIF et du ratio de désendettement, frais financiers importants.

La réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 offre la possibilité de créer une provision pour risque **semi budgétaire** afin de constituer une véritable **réserve budgétaire** en cas de réalisation de ce risque : la recette d'investissement de la provision n'est plus budgétisée. Seule l'inscription de cette provision en dépense de fonctionnement subsiste.

Cette réserve budgétaire reste disponible pour financer la charge induite par la réalisation du risque lors de la reprise, puisqu'elle n'est pas mobilisée pour financer d'autres dépenses d'investissement de l'exercice.

Cette mise en réserve correspond exactement au choix politique envisagé : un cumul de produit de VT supplémentaire généré par l'augmentation du taux de VT à compter de 2006, pour alléger la charge financière de l'opération.

Cette provision sera alimentée, chaque année (effet cumulatif), par le produit de VT supplémentaire de l'exercice, après déduction des investissements préliminaires liés au TCSP.

Lors du lancement effectif des travaux du TCSP, une reprise comptable de cette provision sera opérée à hauteur des investissements de chaque exercice et jusqu'à apurement.

La possibilité d'une provision semi budgétaire n'étant pas offerte en nomenclature M43 et donc sur le budget annexe transport (géré en M43), il est proposé de constituer cette provision sur le budget principal de la CAGB (géré en M14) et d'opter pour une provision semi budgétaire.

Cette délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition de l'ajustement de cette provision.

II. Mécanisme et calcul proposés.

Le taux de VT en 2005 est de 1,05%. Il est proposé de le passer, en 2006, à 1,30%. Le produit de VT apparaît en recette de fonctionnement du budget annexe transports.

A compter de 2006, le produit supplémentaire de VT généré (différence entre le produit effectivement perçu en 2006 et celui qui aurait été perçu si le taux de VT était resté à 1,05%) serait défalqué de la subvention d'équilibre au budget annexe transports.

En dépenses de fonctionnement du budget principal, la subvention d'équilibre au budget annexe transports serait réduite et, dans le même temps, une dotation aux provisions serait créée en 2006 et créditer chaque année du produit supplémentaire de VT.

Schéma :

Budget annexe transports	
Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation et autres recettes
	Produit de VT
	Produit de VT supplémentaire <input type="checkbox"/>
	Subvention d'équilibre
	<input type="checkbox"/>

Budget Principal		
Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
	Dépenses d'exploitation et autres dépenses	Recettes d'exploitation
<input type="checkbox"/>	Dotation pour provision.	
	Subvention d'équilibre	
<input type="checkbox"/>		

Une estimation de l'équivalent du produit de VT supplémentaire au titre de l'exercice N sera inscrite en dotation pour provision au Budget Primitif N.

Après le vote du Compte Administratif N, en juin N+1, le montant du produit de VT supplémentaire de l'année N sera calculé et la dotation pour provision du budget N+1 sera ajustée pour tenir compte de la différence entre l'estimation N et le montant réel N et une estimation pour N+1.

Soit :

- Dotation pour provision N en N : estimation du produit de VT supplémentaire (cf. calcul ci-dessous)
- Dotation pour provision en N + I : écart positif ou négatif entre l'estimation N et le produit de VT supplémentaire effectivement perçu + estimation du produit de VT supplémentaire au titre de N+1.

Le produit de VT supplémentaire correspond :

- produit N de VT au taux de 1,30% (Base N x 1,30%)
- MOINS produit de VT au taux de 1,05% (Base N x 1,05%)
- MOINS valeur des projets actuels liés à la mise en place d'un TCSP.

Aujourd'hui les projets de l'actuel PPIF pouvant être identifiés comme liés à la mise en place du TCSP et le produit de VT pouvant être affecté à leur financement sont :

	Nature	2006	2007	2008	2009	TOTAL
DEPENSES						
opérations liées aux TCSP actuellement dans le budget principal (mis en HT)						
TCSP Hauts du chazal	Travaux	234 113,71	41 806,02	0,00	0,00	275 919,73
TCSP TEMIS	Travaux	538 200,00	108 695,65	0,00	0,00	646 895,65
Niveau de service ferroviaire / Mission TGV	Études	100 334,45	0,00	0,00	0,00	100 334,45
Halte ferroviaire Pôle Santé	Travaux	0,00	41 806,02	250 836,12	0,00	292 642,14
opérations liées aux TCSP actuellement dans le budget annexe (en HT)						
Étude d'insertion fonctionnelle urbaine	Études	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Étude d'expertise matérielle	Études	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
TOTAL Dépenses d'investissement		1 072 648,16	192 307,69	250 836,12	0,00	1 315 791,97
RECETTES						
Subventions à recevoir						
opérations liées aux TCSP actuellement dans le budget principal (mis en HT)						
TCSP Hauts du chazal		58 000,00	12 500,00	0,00	0,00	70 500,00
TCSP TEMIS		94 000,00	27 000,00	0,00	0,00	121 000,00
Niveau de service ferroviaire / Mission TGV		0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
Halte ferroviaire Pôle Santé		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
opérations liées aux TCSP actuellement dans le budget annexe (en HT)						
Étude d'insertion fonctionnelle urbaine		22 500,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
Étude d'expertise matérielle		7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
Besoin de financement des opérations		890 648,16	152 807,69	190 836,12	0,00	1 234 291,97
Versement transports						
Base de recettes VT : taux à 1,05% et évolution de 2% de la base		15 850 800,00	16 167 816,00	16 491 172,32	16 820 995,77	65 330 784,09
Base de recettes VT : taux à 1,30% et évolution de 2% de la base à compter du 1er mars 2006		19 002 731,19	20 024 599,91	20 425 091,91	20 833 593,75	80 286 016,76
Supplément de VT (passage de 1,05% à 1,30% en 2006)		3 151 931,19	3 856 783,91	3 933 919,59	4 012 597,98	14 955 232,67
Excédent de financement entre le complément de VT et le besoin de financement des opérations		2 261 283,03	3 703 976,22	3 743 083,47	4 012 597,98	13 720 940,70

A la majorité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur :

- **la constitution d'une provision semi budgétaire pour risques permettant la « mise en réserve » d'une partie du produit de VT, à compter de 2006, afin de faire face au risque financier généré par la mise en place à terme d'un TCSP,**
- **le montant prévisionnel du produit de VT à provisionner d'ici fin 2009, soit une estimation de 13,7 M€ et étaler sur les exercices 2006 à 2009,**
- **les modalités de calcul de la dotation annuelle de cette provision.**

Le calcul annuel de la provision et le suivi de son montant cumulé fera l'objet d'une délibération après chaque vote de Compte Administratif.

Le montant total cumulé de la provision devra être confirmé ou ajusté tous les ans par délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 3